



## **REGLEMENT PARTICULIER TROPHEE LEGENDE Grand Prix de l'Age d'Or 2018**

ARTICLE 1 – ORGANISATION .....	P 1
ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS .....	P 1
ARTICLE 3 – VOITURES ADMISES .....	P 1
ARTICLE 4 – TECHNIQUE .....	P 1
ARTICLE 5 – VERIFICATIONS .....	P 1
ARTICLE 6 – ÉQUIPAGE .....	P 1
ARTICLE 7 – BRIEFING.....	P 2
ARTICLE 8 – ESSAIS- COURSE .....	P 2
ARTICLE 9 – GRILLE DE DEPART .....	P 2
ARTICLE 10 – PROCEDURE DE DEPART .....	P 2
ARTICLE 11 – ARRET AUX STANDS .....	P 3
ARTICLE 12 – NEUTRALISATION - SAFETY CAR .....	P 3
ARTICLE 13 – ARRIVEE .....	P 4
ARTICLE 14 – PODIUMS .....	P 4
ARTICLE 15 - FORCE MAJEURE, ANNULATION D'UNE EPREUVE	P 4

## ARTICLE 1 – ORGANISATION

Peter Auto organise une course nationale à participation étrangère autorisée appelée le Trophée Légende à l'occasion de l'évènement du Grand Prix de l'Age d'Or 2018.

Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation C41

## ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS

**Les inscriptions** à la course doivent parvenir à l'Organisation au plus tard avant le 15 avril 2018.

Pour être prises en compte, elles doivent :

- Être accompagnées du montant des frais d'engagement (voir bulletin d'engagement)
- Être adressées à : Peter Auto – Trophée Légende - 103, rue Lamarck – F-75018 Paris - France.

**Les dates limites d'engagement peuvent être prorogées. Les engagements se font uniquement sur invitation.**

## ARTICLE 3– VOITURES ADMISES

Toutes les voitures devront être conformes à l'Annexe K de la FIA 2018.

### A/ Voitures Eligibles :

- Grand-Prix : jusqu'à 1939 inclus.
- Sports : jusqu'à 1939 inclus.

## ARTICLE 4 – TECHNIQUE

Le règlement technique appliqué sera conforme à l'Annexe K de la FIA 2018.

L'équipement des pilotes devra être conforme aux prescriptions de l'Annexe L du Code Sportif International 2018.

### 4.1 Pneumatiques

- Toutes les voitures doivent utiliser des pneus Dunlop Vintage en gomme 204, ou Blockley ou Englebert.
- Les voitures qui ont des jantes de 3"5 de largeur **ou** moins peuvent utiliser des pneus de route ayant un rapport d'aspect qui ne doit pas être inférieur à 75% et qui doit avoir des normes de vitesse "S". Ils doivent être marqués "DOT" ou "E" à condition qu'il n'y ait pas de pneus disponibles dans la gamme des pneus précités.

## ARTICLE 5 – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Présentation obligatoire des documents suivants :

- Licence Concurrent/ conducteur
- Licence FIA Internationale ou nationale ou Titre de Participation Nationale FFSA VHCC.
- Autorisation de courir dans le pays délivrée par l'ASN des pilotes d'un pays hors CE.
- **Passeport Technique Historique International (PTH) en cours de validité :**

L'organisateur se réserve le droit d'accepter une voiture dont la demande de PTH est en cours.

Les Passeports Techniques Historique Nationaux ne sont pas acceptés.

- Les stickers qui seront remis lors des vérifications administratives devront impérativement être collés sur les voitures, sans découpage (sauf exception justifiée).
- La publicité autre que la livrée d'origine de la voiture doit respecter les préconisations de l'article 2.1.9 de l'Annexe K de la FIA.
- La présentation d'une voiture aux vérifications techniques sera considérée comme une déclaration implicite de conformité au présent règlement.
- La présence d'un extincteur manuel de 2KG poudre à proximité de chaque voiture dans le paddock est obligatoire.
- Le port d'un dispositif de retenue frontal de la tête (RFT/FHR) de type HANS est fortement recommandé.  
Les harnais à bretelles d'épaules étroites (2"/52mm de large) rendent obligatoire le port d'un RFT/FHR avec casque adapté.

## ARTICLE 6 – EQUIPAGE

- L'équipage peut être composé d'un ou de deux pilotes.
- Pour être admis à prendre le départ d'une des deux courses chaque membre de l'équipage doit s'être soumis aux vérifications administratives.

### Changement d'un membre de l'équipage : soumis à l'approbation des Commissaires Sportifs

- Le changement d'un membre de l'équipage ou l'adjonction d'un deuxième pilote est autorisé au plus tard deux heures avant le départ de la séance d'essais qualificatifs sous réserve de vérification administrative. Une demande écrite devra être adressée au Directeur d'épreuve qui transmettra au Collège des Commissaires Sportifs pour approbation.
- Tout pilote inscrit et ayant participé aux essais qualificatifs peut participer à la course en deuxième pilote sur une voiture qualifiée. Une demande écrite devra être adressée au Directeur d'épreuve au plus tard deux heures avant le départ de la course.

## ARTICLE 7 – BRIEFING

- Les pilotes sont tenus d'assister au briefing du Directeur d'épreuve.
- Toute absence au briefing pourra être sanctionnée par une amende de 100€ et pourra entraîner le refus du départ de la course selon la décision du collège des Commissaires Sportifs.

## ARTICLE 8 – ESSAIS – COURSE

Aucun comportement agressif ou dangereux ne sera toléré sur la piste.

Un pilote dont le comportement sera jugé dangereux pourra être exclu de l'épreuve par les Commissaires Sportifs, sans remboursement des droits d'inscription.

**Tout contact entre deux véhicules sur la piste, que ce soit aux essais ou en course, fera l'objet d'une enquête de la Direction de Course, laquelle pourra, à sa discrétion, demander ou non une sanction à l'encontre du pilote jugé fautif, au Collège des Commissaires Sportifs. Les voitures devront dans tous les cas être présentées à nouveau aux commissaires techniques**

Pilotes et voitures doivent avoir satisfait aux vérifications administratives et techniques pour participer à la séance d'essais qualificatifs.

- Il y aura une séance d'essais qualificatifs de 20'
- Il y aura deux courses de 25'

## ARTICLE 9 – GRILLE DE DEPART

- La grille de la course 1 sera établie en fonction du meilleur temps réalisé pendant la séance d'essais qualificatifs.
- La grille de la course 2 sera établie en fonction de l'ordre d'arrivée de la course 1.

Elle sera du type 2-2 en ligne. Chaque pilote doit garder sa ligne (côté extérieur ou intérieur de la piste) qui lui a été attribuée durant le tour de formation, et ce jusqu'au franchissement de la ligne de chronométrage.

## ARTICLE 10 – PROCEDURE DE DEPART

- Le départ sera donné lancé.
  - Les voitures quittent la pré-grille, effectuent un tour de reconnaissance et prennent place sur la grille de départ. Le Directeur de Course peut autoriser plusieurs tours de reconnaissance s'il le juge utile.
  - Panneau 5 minutes + signal sonore avant le départ du tour de formation
  - Panneau 3 minutes + signal sonore avant le départ du tour de formation
  - 1 minute avant le départ du tour de formation : Evacuation de la grille.
  - 30 secondes avant le départ du tour de formation : Panneau "30 secondes" + signal sonore.
  - Drapeau vert : Départ du tour de formation derrière la voiture pilote ; les voitures doivent conserver leur place dans les deux files et rester en file indienne les uns derrière les autres sur les deux files constituées. A l'extinction de la rampe lumineuse du pace car, interdiction de zigzaguer, chaque voiture doit garder sa file et sa ligne.
  - Les voitures continueront seules à la suite de la voiture en pole position à une vitesse comprise entre 70 km/h minimum et 90 km/h maximum.
  - Le Feu rouge sera allumé pendant le tour de formation.
  - Le départ de la course sera donné au feu vert.
  - Aucune voiture ne pourra en dépasser une autre avant le passage de la ligne de chronométrage.
- Pénalité : 60 sec par position gagnée seront rajoutées au temps de course de chrono.

## ARTICLE 11 – ARRETS AUX STANDS

La vitesse maximale sur la voie des stands sera annoncée lors du briefing.

### Pénalités

#### a) Essais qualificatifs :

- ✧ 1<sup>ère</sup> infraction : Annulation du meilleur temps de la séance concernée.
- ✧ 2<sup>ème</sup> infraction : Annulation de tous les temps de la séance concernée.
- ✧ 3<sup>ème</sup> infraction : A la discrétion des commissaires sportifs (exclusion possible)

#### b) Course

- ✧ Selon décision du Collège des Commissaires Sportifs

Ravitaillements : ils sont interdits durant les essais et la course.

Changement de pilote :

- Le changement de pilote est autorisé pendant la séance d'essais.
- Le changement de pilote est interdit pendant les courses.

## ARTICLE 12 – NEUTRALISATION – "SAFETY CAR"

### 12.1 - Responsabilité :

Le "Safety-Car" ne peut être mis en service pour neutraliser la course que sur décision du Directeur de Course exclusivement.

### 12.2 - Identification du "Safety-Car" :

a/ Un "Safety-Car" est utilisé sur le circuit ;

b/ Le "Safety-Car" porte à l'arrière et sur les côtés l'inscription "Safety-Car"

### 12.3 - Procédure :

12.3.1 - Sur ordre du Directeur de Course, tous les postes de surveillance présenteront des drapeaux jaunes agités jusqu'à la fin de l'intervention des "Safety-Car".

Les feux jaunes clignotants seront allumés sur la ligne de départ et autour du circuit ;

12.3.2 - Dès le début de l'intervention, un panneau "S.C." ("Safety-Car") sera présenté à tous les postes ;

12.3.3 -Le "Safety-Car", gyrophares jaunes allumés, pénétrera aussitôt sur la piste de préférence devant la voiture en tête de la course. Toutes les voitures en course se rangeront en file derrière le "Safety-Car" ;

12.3.4 -Toutes les voitures en course doivent se mettre en file derrière la voiture de sécurité à une distance inférieure à 5 longueurs de voiture. Il est absolument interdit de dépasser sur la piste, à moins qu'une voiture n'y soit invitée par la voiture de sécurité.

12.3.5 -La sortie des stands sera fermée et sera réouverte quelques secondes après chaque passage du peloton devant les stands.

#### **12.4 - Arrêts aux stands :**

12.4.1 -Pendant l'intervention du "Safety-Car", les voitures en course peuvent s'arrêter à leur stand. Elles peuvent rejoindre la course seulement lorsque le feu vert est allumé à la sortie des stands après le passage de la dernière voiture de la file suivant le "Safety-Car" ;

12.4.2 -Une voiture rejoignant la course rattrapera la file des voitures suivant le "Safety-Car" et se placera en dernière position.

#### **12.5 - Fin d'intervention :**

12.5.1 -La fin de l'intervention du "Safety-Car" est de la responsabilité du Directeur de Course.

12.5.2 - Lorsque le directeur de course rappellera la voiture de sécurité, elle éteindra tous ses gyrophares, ce sera le signal pour les pilotes qu'elle rentrera dans la voie des stands à la fin de ce tour. A ce moment là, la première voiture de la file derrière la voiture de sécurité pourra imposer l'allure et, si nécessaire, se situer à plus de 5 longueurs de voiture derrière elle. Lorsque la voiture de sécurité approchera de l'entrée des stands, les drapeaux jaunes et les panneaux SC aux postes de surveillance seront retirés et les drapeaux verts agités seront déployés pendant un tour au maximum.

12.5.3 -Les dépassements sont formellement interdits jusqu'au moment où les voitures passent devant les drapeaux verts **sur la ligne de chronométrage.**

12.5.4 -Chaque tour couvert pendant l'intervention du "Safety-Car" est compté pour la course.

#### **12.6 – Drapeau rouge - Arrêt de la course et nouveau départ :**

Avant la fin du 2ème tour, et pour quelque raison que ce soit, si la course est interrompue, le drapeau rouge sera présenté agité aux concurrents. Les véhicules reprennent place sur la grille de départ selon la grille d'origine.

A plus de 2 tours et à moins de 75 % du temps prévu à l'origine de la course, les véhicules s'arrêtent en amont de la ligne de départ à l'emplacement indiqué par les Commissaires de Piste puis reprennent place sur la grille de départ selon la grille établie d'après le classement au tour précédant l'arrêt. Dans les deux cas, les interventions sur les voitures ne sont autorisées qu'à la présentation du panneau "Stop Moteur" et la procédure reprend à la présentation du panneau "Moteur".

#### **12.7 – Neutralisation de session d'essais ou de qualifications – Procédure Full Course Yellow**

Uniquement lors des sessions d'essais ou de qualifications :

Pour toutes raisons de sécurité (voiture arrêtée dans un endroit dangereux, intervention de véhicules de piste, intervention de commissaires sur la piste ou à proximité immédiate ou toute autre situation similaire), un message FCY (Full Course Yellow) sera affiché, les drapeaux jaunes agités et des panneaux FCY montrés à tous les postes de commissaires.

Toutes les voitures devront immédiatement ralentir jusqu'à 80 km/h (ou 60 km/h si besoin). Tout dépassement, sauf pour raisons de sécurité acceptées en tant que telles par le Directeur de Course ou par les Commissaires Sportifs, sera interdit. Toutes les voitures en course devront se mettre en file et maintenir une vitesse constante. Tout dépassement de la vitesse imposée sera signalée aux Commissaires Sportifs et une pénalité pourra être infligée. L'entrée et la sortie de la voie des stands resteront ouvertes. Une fois le problème résolu, les drapeaux verts seront agités. Si le problème persiste, la voiture de sécurité pourra être déployée.

### **ARTICLE 13 – ARRIVEE**

Le drapeau à damier est présenté à la voiture en tête de la course à l'issue de 25'.

Pour être classée, la voiture doit avoir franchi la ligne d'arrivée **sous le drapeau à damier**

Il sera établi un podium scratch à la fin de la course.

### **ARTICLE 14 – PODIUMS**

Il sera établi à la fin de chaque course un podium récompensant les 3 premiers du classement scratch.

### **ARTICLE 15 – FORCE MAJEURE, ANNULATION D'UNE EPREUVE**

En cas de force majeure, ou pour toute raison de sécurité, l'organisation se réserve le droit de procéder à tous les changements nécessaires durant une épreuve, ordonnés ou non par les autorités, et à annuler toute épreuve en cas de circonstances extraordinaires, sans remboursement des frais d'engagement.